

Dominique Drouin

.*.

Le lacet

Nouvelle

« Look at your shoes ! » C'est l'index impérieux pointé sur mes chaussures – plutôt que le message lui-même que je ne décodai qu'après coup – qui me fit baisser la tête. Et quand je la relevai, ce fut pour me voir encadré par deux agents de la police fédérale dont l'un caressait déjà, d'un doigt délicat, lui, l'écran de sa tablette en cochant d'un air gourmet les différentes cases du formulaire dont je devinais faire l'objet. Je n'eus pas à décliner (ni à refuser de le faire) mon nom : le scribe policier avait eu le temps de braquer sur ma nuque son capteur d'identité. Le délit était sans appel possible : le lacet de ma chaussure gauche était défait. En outre, pointée peu après avec la même détermination que l'index, la mesureuse à laser annonçait : « Thirty one inches ». Enfin – mais rien n'en sourdait et ce n'était détectable par aucun de leurs instruments –, toutes les réflexions que je fis en mon for intérieur furent menées en langue française. Deux griefs, conséquemment, pouvaient m'être imputés : lacet défait sur la voie publique ; sa longueur dépassant (d'un pouce) les normes fédérales autorisées. Et la Fédération, là-dessus, était inflexible. À raison, du reste, vu la croissance exponentielle de cette négligence désormais, on ne savait trop pourquoi (rébellion larvée ?), très fréquente, même dans les zones dites « assagies ».

Dans cette intercommunalité « non sensible » (non qu'ils fussent insensibles, mais du moins leur sensibilité s'acclimatait-elle parfaitement aux directives qui la dépassaient), les gens passaient autour de nous, d'abord arborant un sourire interrogatif puis, arrivés à notre hauteur, regardant prudemment leurs chaussures. C'étaient le plus souvent des chaussures neuves et de grandes marques, sans lacets, et quand quelques-unes en avaient, c'étaient de fort mignons petits lacets réglementaires, noués comme les rubans qu'on voit parfois en appendice sur les têtes accouplées de ces petits chiens dits pékinois.

Genou à terre, non pour être adoubé mais pour entamer le geste de refaire mon lacet – montrant par là une bonne volonté presque obséquieuse qui, pensais-je, pouvait alléger ma peine –, j'entendis l'un des agents m'exposer, dans l'anglais

de rigueur, l'alternative quant à la sanction encourue : soit le règlement immédiat d'une amende forfaitaire, soit le paiement sous deux mois d'un montant préférentiel en contrepartie de quoi je devais m'engager à participer à un micro-stage de trois heures environ.

Comme j'étais peu en fonds, j'optais pour la peine moindrement pécuniaire. Et sortis indemne de l'étau fédéral, les sanctions étant toutes sursises. En outre, je voulais éviter de provoquer de nouvelles investigations sur ma personne et, doutant notamment que mes vêtements n'eussent pas dépassé le degré d'usure maximal admissible, ne tenais pas à ce qu'un des agents les balayât de son plush-mètre.

En guise de leçon finale, on me remit une plaquette renvoyant aux quelque mille pages numériques des normes en vigueur dans la Fédération.

Pendant que je m'ébrouais et tentais de recouvrer la part apparente de ma dignité, mise à mal au cours de l'incartade verbalisée, je me demandais si j'aurais pu éviter celle-ci. N'en ayant senti les effets – d'ordinaire pourtant si sensibles – sur ma marche, le dénouement du lacet, je ne pouvais m'en vouloir. Bon ! *In pace eram*. Mais sa longueur ?..

Depuis que la télévision – à l'instar de bien d'autres équipements – avait été rendue obligatoire dans au moins une pièce de chaque foyer – fût-il celui d'un célibataire, comme le mien, mais j'espérais bien qu'avec Milèna... – il n'était plus possible d'arguer de notre ignorance des normes : à heures fixes, vingt fois par semaine, toutes les chaînes annonçaient – en anglais fédéral, bien sûr, que, pas plus que les lois, nul n'était censé ignorer –, entrelardée de publicités, la liste hebdomadaire des nouvelles contraintes et obligations.

J'en avais enfreint, je paierais. *Dura lex, sed lex*. D'autant moins rétif que celles relatives aux lacets m'étaient connues depuis longtemps.

Mais, moi qui venais de ma zone assagie (grade intermédiaire, dans la nomenclature fédérale, entre zones restées rebelles et zones pacifiées), j'aurais mieux fait, me disais-je, de passer en zone sensible, où l'on ne voyait jamais le moindre agent, plutôt que, voulant aller au plus court, traverser cette zone pacifiée. Où il n'était pas rare, pourtant, de voir des jeunes porter des tee-shirts qui arboraient des signes ostensibles de révolte : « Young rebel » pouvait-on souvent y lire. Mais la police fédérale était peu regardante à cela, et même très accommodante : il fallait bien que jeunesse – eût-elle largement dépassé la quarantaine – se passât !

Parfois, pourtant, quelque agent zélé voulait faire un exemple.

Quoique fugace comme un habit de lumière, l'image d'héroïsme – dont les médias le plus soucieux d'informer ne manquaient pas d'habiller, enfilée

translucide par-dessus le tee-shirt, notre jeune contrevenant du jour – était le plus gros bénéfice attendu de cette rébellion revendiquée. À un âge encore jeune que je quitte lentement et à regret, j'avais moi aussi tenté ma chance en appuyant d'un signe religieux outrancier mon message de révolte. À l'époque, le sujet était sensible et rien n'était plus fort pour exciter le zèle des agents fédéraux. Moins sélectifs aujourd'hui, se complaisant à tout ce qui se serre dans les marges étroites de la dissidence, les médias relaient trop d'infimes sujets, et réduisent à néant le bénéfice de chacun. C'est pendant plusieurs jours que je défrayai la chronique, moi, qui suis aujourd'hui un héros oublié, comme j'avais pu le voir tout à l'heure dans le regard anonyme des agents.

Si ceux-ci ne passaient jamais dans les zones sensibles, les insurrections sporadiques qui y avaient cours, en revanche, donnaient lieu à un déploiement de forces quasi militaires.

Même ici, en zone pacifiée, les mesures de contrôle qui pouvaient aussi bien concerner la plus haute intimité des individus, avaient d'abord été décriées comme très intrusives : contrôle inopiné chez les ménages pour ce qui est de l'heure et des menus des repas ; à la sortie des hypermarchés, sondages de caddies confrontés aux messages publicitaires diffusés la veille, etc. Mais désormais, dans cette zone, pas un cheveu qui n'eût été dans la gamme des teintes autorisées, pas un regard qui, sauf dérogation, fît un angle de plus de quinze degrés par rapport à la direction de la marche, pas un commerçant qui ne calculât lui-même le rayon de courbure moyen de chacune des bananes de son étal, pas une voix qui dépassât le niveau de décibels autorisés. Ici, tout n'était qu'ordre et calibré.

Ce qui ne comptait pas pour rien dans le plaisir de ma sérénité recouvrée chez Milèna. Quand j'y arrivai, le téléviseur palabrait à gros bouillon. D'un index vertical barrant ses lèvres, elle me refusa le baiser d'accueil. Mais cet interdit était ponctué de trop de bienveillance amoureuse dans ses yeux pour que j'en prise ombrage. Puis tout en parlant de choses dont l'insignifiance se noyait dans celle des messages télévisés, elle me présenta une feuille de papier portant une liste de mots que ce même index sur ses lèvres m'enjoignait de ne pas prononcer. D'ordinaire, le système de surveillance par satellite procédait à grosse maille en analysant le signal de la parole confinée en milieu domestique. C'était grossier et purement statistique : la signature de la parole surveillée était comparée à celle de la bonne parole, anglophone. Du reste, une grande tolérance était accordée – il eût fait bon voir qu'en une époque qui en revendiquait tant, on n'en eût admis dans le champ linguistique ! 30%, c'est le chiffre qui, peint sur les banderoles et

les calicots brandis à bout de bras énergiques dans des manifestations monstres, avait eu gain de cause.

Mais parfois – et Milèna était bien placée pour le savoir, elle qui travaillait dans un ministère –, comme aujourd’hui, de véritables écoutes pouvaient s’inaugurer, déclenchées par l’un des mots d’une liste que Milèna se faisait divulguer.

Nous décidâmes de sortir. Après le film que nous vîmes sans enthousiasme, nous subîmes l’abord très courtois – les grandes marques tenaient à leur image, elles – d’enquêteurs qui voulaient nous entendre citer, en préservant notre anonymat, les publicités et avant-programmes dont nous nous souvenions. Milèna fut plus forte que moi et gagna des bons d’achat, dont un pour une parure de lit « Duo », ce que nous considérâmes comme un signe favorable...

Deux mois passèrent en recherche infructueuse de notre nid douillet. Et je reçus l’avis de paiement de l’amende auquel était jointe ma convocation au micro-stage. Il aurait lieu le lendemain.

Il y avait là beaucoup plus de monde que je ne l’aurais cru. Nous fûmes comme parqués dans un enclos qui se resserrait vers un long déambulatoire que nous allions devoir arpenter. De part et d’autre, s’affichaient des messages publicitaires, en anglais. C’est là que j’appris, puisqu’elles s’en vantaient, que les grandes marques affichées ici payaient à la Fédération le manque à gagner du tarif préférentiel de nos amendes. Nous avançons lentement et en silence, concentrés, malgré la musique forte qui pouvait aussi nous être un aide-mémoire, car à l’issue du circuit, nous devons restituer de vive voix au moins le tiers des messages lus en en donnant l’équivalent en français.

Je passai l’épreuve haut la main que j’agitais de joie à l’adresse de Milèna ; elle m’attendait dehors. Mais, lorsque à la sortie du déambulatoire, je passai le portillon, celui-ci se mit à sonner. En moi, la tonique joie du succès libérateur fondit en une boue de panique, mais un colossal vigile vint à ma rescousse, souriant, prévenant, et d’un doigt gentil pointa mes chaussures : de part et d’autre de la gauche serpentait le lacet défait.



Dominique Drouin
www.scriptosum.fr